

Numéro 6 - 22 février 2023

**La lutte des travailleurs de télécommunications pour leurs droits**  
**Tout en oeuvre pour appuyer les travailleurs de**  
**Telus! Tenons Telus responsable!**

**Levons-nous – Rassemblement de solidarité avec**  
**les travailleurs de Telus**



**Edmonton**

**Samedi 25 février - de midi à 13 h**

Rendez-vous au stationnement de Save on Foods et marche vers Londonderry Mall (137 Avenue and 66 Street) pour le rassemblement

**Calgary**

**Samedi 25 février - de midi à 13 h**

TELUS Sky Building, 114 - 7 Avenue SW.

**Montréal**

**Dimanche 26 février - de 14 h à 15 h**

Maison TELUS, 630, boul. René-Lévesque ouest

- Certaines des demandes de concessions anti-ouvrières de Telus
- Informations sur la sous-traitance et la délocalisation

**La lutte des travailleurs de télécommunications pour leurs droits**  
**Tout en oeuvre pour appuyer les travailleurs de**  
**Telus ! Tenons Telus responsable !**



Rassemblement à Montréal des travailleurs de Telus contre les demandes de concessions,  
16 janvier 2023

Près de 7 000 travailleurs, membres de la section locale 1944 du Syndicat des Métallos, du géant des télécommunications Telus en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec, défendent leurs droits contre l'imposition par l'entreprise de concessions anti-ouvrières. Ils tentent en vain, depuis octobre 2021, d'en arriver à une nouvelle convention collective comprenant des conditions qu'ils jugent acceptables. La convention collective des 7 000 techniciens et travailleurs des centres d'appel est expirée depuis le 31 décembre 2021.



Telus a refusé dès le début de négocier avec le syndicat. Elle a sans relâche tenté d'imposer des concessions sur les salaires, les régimes de retraite, les avantages sociaux et les conditions de travail. L'entreprise a rejeté les revendications des travailleurs concernant la sécurité d'emploi, ceux-ci tentant de limiter la sous-traitance et la délocalisation, auxquelles l'entreprise a constamment recours.

Les travailleurs soulignent que les cadres de Telus ont exercé de la pression sur les travailleurs individuellement pour les convaincre d'accepter les propositions de l'entreprise et leur ont même fait parvenir leur offre à leur domicile. En octobre 2022, les travailleurs ont donné au syndicat un mandat de grève de 97 %. L'entreprise a quitté la table de négociation à la fin de l'année. En janvier,

le syndicat a organisé des réunions virtuelles pendant deux semaines dans toutes les régions où les membres travaillent pour les informer de l'offre de l'employeur et pour les faire voter. Plus de 79 % des travailleurs se sont inscrits pour voter, dont 72,7 % ont voté, 65,3 % d'entre eux ayant voté « Non ».

Les travailleurs soulignent que Telus a enregistré des profits records en 2021 et en 2022 et que non seulement l'offre de la compagnie est inadéquate et inacceptable, mais encore elle est une insulte compte tenu de leur travail acharné pendant la pandémie pour maintenir les télécommunications alors que de nombreux travailleurs sont tombés malades.

Afin de mobiliser l'opinion publique et se préparer à l'éventualité d'une grève, les travailleurs de Telus ont lancé la campagne Levons-Nous, un appel aux travailleurs et au public à s'opposer au diktat destructeur de l'entreprise. Ils ont distribué des tracts devant les bureaux et les succursales de Telus, organisé des rassemblements, des piquets d'information et des pratiques de grève à divers endroits, où la participation est bonne et où y participent souvent d'autres travailleurs et d'autres syndicats.

En janvier, avec l'appui et la participation de la Fédération du travail de l'Alberta, les Infirmières et infirmiers unis de l'Alberta, le Syndicat canadien de la fonction publique et le Syndicat uni du transport, entre autres, des centaines de travailleurs de Telus ont organisé des piquetages partout au Canada. Des piquetages ont eu lieu à Burnaby, Victoria, Prince George, Edmonton, Toronto et Montréal.

Ces dernières semaines, des actions ont eu lieu à Rimouski, Kamloops et Kelowna, ainsi qu'à Strathmore et Airdrie en Alberta.

Le 17 février, le Bureau national canadien du Syndicat des Métallos a lancé une campagne demandant à ses membres et au grand public d'envoyer des lettres au parlement pour demander à différents ministres du Cabinet de Trudeau d'exhorter Telus à retourner à la table de négociation.

*Forum ouvrier* appuie pleinement la lutte des travailleurs de Telus pour des salaires et des conditions de vie et de travail qu'ils jugent acceptables et contre le diktat des concessions. Il appelle tous les travailleurs canadiens et québécois à les appuyer sans réserve.

### **Des actions partout au Canada les 18 et 19 février**







(Photos : USW Local 1944)



## Certaines des demandes de concessions anti-ouvrières de Telus



**Piquet des travailleurs de Telus à Burnaby, 16 janvier 2023**

Le Syndicat des Métallos indique que Telus avait plus de 50 demandes de concessions anti-ouvrières au début du processus qu'elle a appelé une négociation. Ses principales demandes de concessions sont toujours en place depuis plus d'un an.

Telus veut une convention collective de six ans prévoyant une augmentation salariale de 11,5 %, ce qui est très inférieur à l'inflation. En fait, son offre d'augmentation pour 2022 est de 0 %, ce qui veut dire pas d'augmentation salariale rétroactive dans la première année de la convention collective qui est déjà passée. Telus veut aussi retirer la clause d'augmentation au coût de la vie de la convention collective, ce qui veut dire que son offre globale est davantage inférieure au taux d'inflation. L'entreprise offre un montant forfaitaire de 5 000 dollars à la ratification en 2023, plus un montant forfaitaire identique en octobre 2023.

Pour le syndicat, les offres salariales de l'entreprise sont inacceptables, compte tenu des difficultés que les travailleurs ont connues durant la pandémie, du taux d'inflation actuel et du fait que Telus se tape des profits records. Il propose une convention collective de trois ans avec une augmentation salariale annuelle de 5 % et rétroactive au 1er janvier 2022, comprenant aussi un paiement forfaitaire à la ratification. Il veut conserver la clause sur le coût de la vie dans la convention, avec des dates et des pourcentages ajustés.

Au cours de la conciliation, le syndicat a proposé une entente globale qui comprend les salaires, les avantages sociaux et tous les litiges en suspens. Cela comprenait une augmentation salariale de 3 % par année pour une convention de cinq ans, pour un total de 15 % pour la durée de l'entente. La politique monétaire était conditionnelle à l'acceptation par Telus de l'ensemble des propositions. Telus les a rejetées au complet du revers de la main et le syndicat est revenu à son offre salariale initiale.



Piquet des travailleurs de Telus à Prince George, 22 janvier 2023

En termes de régimes de retraite, Telus propose que les nouveaux travailleurs soient exclus du Régime de retraite des travailleurs des télécommunications, qui est le régime de retraite à prestations déterminées de l'unité de négociation de Telus en Colombie-Britannique. Les nouveaux travailleurs seraient couverts par un régime à cotisations déterminées, un régime inférieur.

En ce qui concerne les avantages sociaux, Telus veut retirer les travailleurs du régime d'avantages sociaux actuel, avec des avantages déterminés, et leur imposer un régime dit à avantages flexibles, par lequel ceux-ci reçoivent un montant forfaitaire et en font ce qu'ils veulent. Selon les travailleurs, ceci équivaut à plus de dépenses de leur poche pour une couverture semblable. L'entreprise veut aussi réduire les indemnités d'invalidité de courte et de longue durée. Dans son offre, le syndicat propose une clause selon laquelle toute modification au régime d'avantages sociaux ne peut se faire qu'avec l'accord des deux parties, ce que Telus rejette du revers de la main.

L'entreprise demande aussi d'avoir le champ libre pour la sous-traitance et la délocalisation, ce qu'elle fait déjà massivement. Dans leurs revendications touchant à la sécurité d'emploi, les travailleurs syndiqués de Telus exigent que la sous-traitance soit limitée par des mesures comme la protection de leur juridiction sur le travail de réparation et d'entretien des infrastructures de l'entreprise. Telus rejette cette proposition ainsi que d'autres propositions syndicales qui limitent la sous-traitance et la délocalisation.



---

## Informations sur la sous-traitance et la délocalisation

Il y a un recours massif à la sous-traitance et à la délocalisation chez Telus. Le syndicat estime qu'au cours des vingt dernières années environ, le nombre de travailleurs syndiqués a chuté de 20 000 à 7 000 aujourd'hui. Telus utilise son refus actuel de négocier avec les travailleurs et le fait qu'elle cherche à imposer des concessions pour tenter de réduire encore ce nombre. Les travailleurs soulignent que la sous-traitance et la délocalisation sont des pratiques de division visant à miner la

force organisée des travailleurs et à détériorer de façon générale les conditions de travail chez Telus.



**Piquet des travailleurs de Telus à Rimouski, 13 février 2023**

Les travailleurs de Telus ont inventé l'expression « le mensonge de la délocalisation », une référence au tout début de la délocalisation du travail de Telus vers d'autres pays, qui a été entreprise durant le dur conflit de travail de 2000-2005 qui a vu l'entreprise mettre ses travailleurs en lockout. À ce moment-là, les dirigeants de Telus ont prétendu que la délocalisation du travail n'était qu'une mesure temporaire prise par l'entreprise pour alléger de façon provisoire le fardeau de leurs gestionnaires durant le conflit. Ils avaient promis de rapatrier les emplois au Canada après le lockout. Selon le syndicat, Telus a délocalisé près de 11 000 emplois syndiqués depuis ce temps.

Le diktat de Telus sur le travail de délocalisation est tel qu'elle refuse de retirer son protocole d'entente avec le syndicat qui interdit aux travailleurs de mener une campagne « Gardons nos emplois au Canada ». En 2010, l'entreprise a approché le Syndicat des travailleurs des télécommunications, qui représentait les travailleurs de Telus à l'époque, et l'a amené à signer l'entente, qui est en vigueur depuis ce temps.

Le protocole d'entente engage le syndicat « à ne pas faire publiquement référence à Telus ou à Telus International Inc. de manière potentiellement négative ou désobligeante dans toute campagne ou communication liées à toute initiative de délocalisation à laquelle il pourrait participer, directement ou indirectement ».

Bien que l'entente ne fasse pas partie de la convention collective, le syndicat, tout en cherchant à renouveler la convention collective pour qu'elle contienne des salaires et des conditions de travail que les travailleurs jugent acceptables, exige aussi que l'entente soit retirée, une demande que Telus a rejetée catégoriquement. Les travailleurs insistent que celle-ci soit retirée dans le cadre de leurs efforts pour se faire entendre et tenir Telus responsable de ses activités anti-ouvrières.

